


POUR UNE EUROPE CONCRÈTE ET VISIBLE PAR LES ENTREPRISES

Synthèse des débats et recommandations des chefs d'entreprise
issus de la semaine européenne des CCI du 3 au 9 Mai 2021



SEMAINE EUROPÉENNE DES CCI



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Pierre Goguet,
Président de CCI France

LE MOT DU PRÉSIDENT

Pour porter la voix des chefs d'entreprise auprès de la Présidence française de l'Union européenne début 2022, les Chambres de Commerce et d'Industrie ont organisé une semaine européenne du 3 au 9 mai 2021. Cette semaine a été ouverte le 3 mai par un débat organisé par CCI France autour de Clément Beaune, Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes.

Pourquoi une telle initiative ? Que ce soit pour la relance, le développement régional, l'emploi et la formation, la politique économique ou l'international, l'Europe est devenue un acteur incontournable dans la vie des entreprises. Et nous en attendons beaucoup pour la relance.

Les CCI sont des acteurs et observateurs privilégiés des questions européennes, à la fois auprès des instances communautaires, à l'échelon national, mais aussi sur le terrain, parce que l'Europe se vit au quotidien, de manière concrète. C'est pour une grande partie la prise en compte de cette Europe-là qui garantira le meilleur impact aux politiques européennes : notre expertise de longue date au sein du réseau Enterprise Europe Network (EEN) est un très bon indicateur des réussites comme des difficultés rencontrées.

Forts de cet ancrage local, nous avons souhaité, pour cette semaine européenne, donner la parole aux territoires, pour apporter au débat cette vision de terrain, qui a parfois du mal à se connecter à « l'Europe d'en haut ». Nous avons opté pour des dialogues directs entre chefs d'entreprises et acteurs européens, et couplé les réunions régionales avec une enquête réalisée par Opinion Way auprès de 600 chefs d'entreprises, sur leur perception de l'Union européenne 8 mois avant la Présidence française.

Toutes les régions se sont mobilisées, et cette semaine fut un succès : 15 tables rondes sur tout le territoire, 14 députés européens, un ancien Commissaire européen, des représentants de la Commission européenne et du Comité européen des Régions ont participé à nos débats.

Les questions évoquées le montrent bien : l'Europe de l'après-crise a de nombreux défis à relever et les entreprises reconnaissent l'effort de l'UE dans sa contribution à la relance. Mais comment faire pour investir au plus juste l'enveloppe européenne de 16,8 milliards d'Euros destinée au développement régional pour les 7 ans qui viennent ? Quels types de partenariats développer avec les acteurs locaux ? Comment simplifier les mécanismes et rendre les financements européens plus visibles ?

D'autres sujets essentiels pour l'avenir ont été abordés : la place de l'Union européenne à l'international, les questions de l'adaptation des TPE/PME aux politiques industrielles, le marché unique au quotidien... sans oublier les sujets dominants de la double transition énergétique et numérique. Et bien sûr celui des compétences, qui vont devoir s'adapter aux métiers de demain.

Le présent document fait la synthèse des débats et élabore des recommandations. Il est destiné à préparer la Présidence française de l'Union. Nous souhaitons également qu'il soit une contribution utile aux travaux de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

Nous espérons qu'il contribuera à faire concrètement progresser l'Europe au quotidien dans l'ensemble des territoires.

Les débats et tables-rondes organisées partout en France

CCI	Date	Thématiques	Personnalités invitées aux tables-rondes
CCI France	3 mai	Débat d'ouverture de la Semaine européenne des CCI	Clément BEAUNE (Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes)
Paris Ile-de-France	3 mai	Les conséquences du Brexit sur notre économie, les entreprises, la formation des jeunes et les leçons à en tirer.	Michel BARNIER (Ex-négociateur en chef de l'UE pour le Brexit)
Pays-de-la-Loire	4 mai	Les soutiens financiers européens pour les entreprises et la politique européenne d'insertion des migrants.	Valérie HAYER (Députée européenne), Sylvie GUILLAUME (Députée européenne), Vanessa CHARBONNEAU (Vice-présidente du Conseil Régional et membre du Comité européen des régions)
Nouvelle-Aquitaine	4 mai	L'apport des dispositifs européens pour le développement économique local et la relance, et les coopérations économiques transfrontalières de proximité.	Laurence FARRENG (Députée européenne), Mathieu BERGE (Conseiller régional délégué à la Coopération transfrontalière et à l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine)
Occitanie	4 mai	Comment les programmes européens de financement peuvent-ils structurer des filières ? L'exemple de la filière Hydrogène.	François-Xavier BELLAMY (Député européen)
La Réunion	4 mai	Une Europe visible et concrète pour les entreprises des régions ultrapériphériques.	Younous OMARJEE (Député européen)
Bourgogne-Franche-Comté	4 mai	Les opportunités de financement des projets d'innovation dans le cadre du nouveau programme Horizon Europe.	Julien GUERRIER (Commission européenne, DG RTD)
Bretagne	5 mai	L'Union Européenne dans le monde : Quelles opportunités pour les entreprises bretonnes ?	Marie-Pierre VEDRENNE (Députée européenne)
Hauts-de-France	5 mai	Une Europe concrète au service des projets de transition énergétique, écologique et numérique des entreprises.	Dominique RIQUET (Député européen), Anne WETZEL (Directrice Europe du Conseil régional)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 mai	Relever les défis énergétiques, accompagner la transition écologique et numérique des PME et renforcer l'attractivité du territoire.	Sandro GOZI (Député européen), Sylvie BRUNET (Députée européenne), François ALFONSI (Député européen), Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON (Conseillère régionale déléguée en charge de l'économie et entreprises)
Auvergne-Rhône-Alpes	6 mai	L'Europe aux côtés des territoires pour améliorer la mobilité : la Transalpine et les autres projets en Région.	Brice HORTEFEUX (Député européen et conseiller du Président du Conseil régional)
Bourgogne-Franche-Comté	6 mai	Les principaux outils européens pour la relance et les enjeux de l'industrie : industrie 4.0, transition écologique, relocalisation de la production.	Christophe GRUDLER (Député européen), Vincent CHAUVET (Maire d'Autun et membre du Comité européen des régions), Laurence De RICHEMONT (Commission européenne, DG GROW)
Centre-Val de Loire	6 mai	Le fonctionnement « concret » de l'Union européenne et les opportunités offertes aux entreprises, notamment dans la filière santé.	Martin POULIOT (Conseiller commercial à la Représentation de la Commission européenne en France)
Normandie	6 mai	Marché unique, Brexit et Filières agro-alimentaire, équine et pêche.	Stéphanie YON-COURTIN (Députée européenne)
Guyane	6 mai	Comment les programmes européens de financement peuvent-ils structurer des filières ? L'exemple de la filière bois en Guyane.	Collectivité territoriale de Guyane
Grand-Est	7 mai	La relocalisation des filières industrielles, les relations transfrontalières et les transitions écologique et numérique.	Anne SANDER (Députée européenne), Christophe GRUDLER (Député européen), Jean ROTTNER (Président du Conseil régional)



Pour une Europe concrète et visible par les entreprises



Pour en savoir plus et accéder aux rediffusions des tables-rondes, rendez-vous sur la page [CCI.fr](https://www.cci.fr)
Revivez l'évènement en suivant le hashtag [#SemaineUE2021](https://twitter.com/SemaineUE2021)
Vous avez des questions ? Contactez-nous sur europa@ccifrance.fr

1. POUR UNE EUROPE DE L'INDUSTRIE

7

- Recommandation 1 - Assurer des débouchés territoriaux aux alliances industrielles
- Recommandation 2 - Travailler à la production de normes et de standards communs
- Recommandation 3 - Intégrer l'hydrogène dans la planification des réseaux européens
- Recommandation 4 - Développer les filières locales de l'hydrogène
- Recommandation 5 - Adapter la taxonomie aux besoins de l'hydrogène
- Recommandation 6 - Donner la priorité aux débouchés industriels concrets dans le PIIEC hydrogène
- Recommandation 7 - Progresser sur la mise en marché des résultats de la recherche
- Recommandation 8 - Trouver les ressources de croissance sur les marchés financiers européens
- Recommandation 9 - Adapter les règles de concurrence aux nouvelles réalités économiques
- Recommandation 10 - Accélérer la mise en place du brevet communautaire
- Recommandation 11 - Adopter un nouveau cadre de régulation numérique tourné vers l'action

2. POUR UNE EUROPE DE L'ENTREPRENEURIAT

9

- Recommandation 12 - Intégrer les CCI dans le processus de « cocréation »
- Recommandation 13 - Définir un nouveau cadre d'action pour les PME
- Recommandation 14 - Relancer les études d'impact dans le cadre du « mieux légiférer »
- Recommandation 15 - Intégrer les PME dans les PIIEC
- Recommandation 16 - Relancer les travaux sur le statut européen de la petite entreprise
- Recommandation 17 - Harmoniser le droit européen des contrats
- Recommandation 18 - Travailler à des coopérations renforcées en matière fiscale et sociale

3. POUR UN MARCHÉ UNIQUE MIEUX INTÉGRÉ DANS LE QUOTIDIEN DES ENTREPRISES

10

- Recommandation 19 - Revoir les procédures de certification
- Recommandation 20 - Travailler à une meilleure convergence des règles
- Recommandation 21 - Définir de nouveaux cadres communs en privilégiant la reconnaissance mutuelle
- Recommandation 22 - Combattre les surtranspositions nationales des règles européennes

4. POUR UNE PLUS GRANDE SOUVERAINETÉ DE L'EUROPE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

11

- Recommandation 23 - Promouvoir une souveraineté européenne renforcée
- Recommandation 24 - Réguler la concurrence avec nos partenaires commerciaux
- Recommandation 25 - Mettre en place le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
- Recommandation 26 - Reprendre la main sur les sources d'approvisionnement
- Recommandation 27 - Assurer la réciprocité des marchés publics européens
- Recommandation 28 - Introduire le « mieux-disant » dans les marchés publics européens
- Recommandation 29 - Renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières externes de l'Union
- Recommandation 30 - Protéger les indications géographiques non agricoles
- Recommandation 31 - Rendre plus lisible le contenu des accords de libre-échange
- Recommandation 32 - Clarifier les relations commerciales avec le Royaume-Uni
- Recommandation 33 - Développer les relations UE/Afrique
- Recommandation 34 - Développer une stratégie européenne pour la zone Pacifique

5. POUR UNE EUROPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

13

- Recommandation 35 - Adopter une approche pragmatique dans l'accompagnement des PME
- Recommandation 36 - Développer une stratégie PME spécifique liée au Green Deal
- Recommandation 37 - Réfléchir à une stratégie européenne dans le domaine des biodéchets

6. POUR UNE EUROPE VISIBLE DANS LES TERRITOIRES

14

Recommandation 38 - Clarifier les dispositifs et les coordonner

Recommandation 39 - Simplifier, simplifier, simplifier

Recommandation 40 - Impliquer les CCI dans la mise en œuvre des actions d'accompagnement

Recommandation 41 - Trouver des solutions pragmatiques à la question des délais de paiement

Recommandation 42 - Revoir le régime d'encadrement des aides

Recommandation 43 - Bien identifier les intermédiaires financiers du Fonds Européen d'Investissement

Recommandation 44 - Améliorer l'accès des PME aux programmes sectoriels

Recommandation 45 - Simplifier les instruments juridiques pour la coopération transfrontalière

Recommandation 46 - Intégrer la dimension transfrontalière dans les programmes opérationnels

Recommandation 47 - Simplifier et ouvrir les programmes Interreg

Recommandation 48 - Saisir les opportunités de financement pour les grands projets d'infrastructure

Recommandation 49 - Rendre le secteur privé éligible aux investissements dans l'intermodalité

Recommandation 50 - Soutenir l'attractivité de l'ensemble des territoires

7. POUR UNE EUROPE DES COMPÉTENCES

17

Recommandation 51 - Favoriser le développement des compétences en lien étroit avec les besoins du marché du travail

Recommandation 52 - Faciliter encore davantage la mobilité des jeunes et de la main d'œuvre en Europe

Recommandation 53 - Accompagner l'intégration des migrants sur le marché du travail

ANNEXE

19

Enquête Opinion Way, « Les dirigeants d'entreprises et l'Union européenne »



POUR UNE EUROPE DE L'INDUSTRIE

Mettre en œuvre de manière coordonnée et efficace le plan de relance européen -sans précédent- de 750 milliards d'euros et les ressources du budget communautaire pour la période 2021-2027 (1 074 milliards d'euros), c'est tout le défi européen pour les années à venir. Face aux enjeux, les initiatives nationales doivent être relayées, coordonnées et amplifiées au niveau européen, pour gagner en efficacité. Sans taille critique, l'Europe risque de se marginaliser : les Etats-Unis et la Chine ne concentrent-ils pas à eux seuls 90% des plateformes numériques au niveau mondial, contre à peine 3,6 % pour l'Europe ? On le sait, l'Union a de nombreux atouts à valoriser pour mieux peser dans le concert mondial : un vaste marché intérieur, de fortes chaînes de valeur, des infrastructures de qualité, une main d'œuvre qualifiée, des pôles d'excellence en matière de recherche et d'innovation. Il lui reste à trouver plus d'efficacité pour mettre en musique de manière coordonnée les dispositifs annoncés.

Les axes prioritaires sont connus, et globalement partagés : la double transition, numérique et énergétique, autour d'écosystèmes associant la recherche et le monde de l'entreprise. La crise a montré qu'il fallait accroître l'autonomie stratégique de l'UE tout en restant ouverts sur le monde. Les 14 écosystèmes identifiés par la Commission dans sa politique industrielle révisée devront trouver très vite leurs modes de fonctionnement. Les alliances stratégiques européennes de type PIIEC (Projets Importants d'Intérêt Européen Communs) devront intégrer les acteurs des territoires et trouver un développement coordonné.

Recommandation 1 - Assurer des débouchés territoriaux aux alliances industrielles

Les CCI partagent la nécessité de développer les alliances industrielles (dans le cloud, les données industrielles, les lanceurs spatiaux ...) à l'exemple de ce qui existe pour les batteries ou l'hydrogène pour mettre les énergies en commun. Les différents outils de la politique industrielle (PIIEC, écosystèmes, chaînes de valeur stratégiques, alliances ...) devront gagner en lisibilité et être coordonnés au mieux de façon à garantir les meilleurs débouchés territoriaux.

Recommandation 2 - Travailler à la production de normes et de standards communs

Il faut accélérer la production de normes et standards européens pour l'ensemble des technologies de rupture et des nouvelles filières européennes, en tant que référentiels communs au sein du marché unique, mais également en tant qu'enjeux stratégiques dans la concurrence mondiale (ex : unité de mesure pour l'hydrogène). Il importe cependant dans les travaux de normalisation de bien veiller en amont à la portée et à l'efficacité de ces normes européennes, qui devront être aisément applicables et profiter en priorité aux entreprises européennes. Il serait également utile de réfléchir au moyen de mieux intégrer les PME dans les travaux de normalisation à l'échelle européenne.

Recommandation 3 - Intégrer l'hydrogène dans la planification des réseaux européens

Dans le cadre de la révision de règlement sur les infrastructures transfrontalières d'énergie, il est essentiel que les projets de production massive d'hydrogène à partir de l'électrolyse soient considérés comme des projets d'intérêt commun, et financés par l'Union européenne à ce titre. Les infrastructures H2 doivent être intégrées dans la planification décennale des réseaux (RTE), et les acteurs de l'H2 doivent être davantage consultés dans la planification des interconnexions entre Etats membres.

Recommandation 4 - Développer les filières locales de l'hydrogène

Sur la question du transport de l'hydrogène, les CCI partagent la vision française selon laquelle la priorité doit être mise sur le développement des filières locales et sur une production à l'échelle européenne plutôt que d'acheminer l'hydrogène de l'étranger via des gazoducs, et accroître ainsi notre dépendance énergétique.

Recommandation 5 - Adapter la taxonomie aux besoins de l'hydrogène

Les CCI souhaitent que la taxonomie verte européenne soit suffisamment favorable au développement de la production d'hydrogène à partir d'électricité de réseau, lorsque le mix énergétique d'un pays est peu carboné, comme c'est le cas de la France. De ce fait, la taxonomie européenne ne doit pas défavoriser l'hydrogène fabriqué avec de l'énergie nucléaire.

Recommandation 6 - Donner la priorité aux débouchés industriels concrets dans le PIIEC hydrogène

Les CCI sont très favorables au recours aux PIIEC sur l'hydrogène. Il est primordial que l'ensemble des acteurs des territoires se mobilisent pour lancer des projets. Dans la construction de ces PIIEC, la « brique industrielle » est essentielle pour l'avenir : il faut multiplier les projets concrets d'industriels visant au développement de véhicules et autres équipements fonctionnant à l'hydrogène. Ce développement local des usages est essentiel pour ne pas se retrouver dans une situation où les financements européens auraient servi à développer les économies de nos concurrents dans d'autres régions du monde. Des écosystèmes régionaux intégrant à la fois innovation, formation, production et usages doivent être bâtis dans toute l'Union européenne.

Recommandation 7 - Progresser sur la mise en marché des résultats de la recherche

Les CCI se félicitent de l'effort financier fait par l'Union européenne avec un budget de 95 milliards € affecté au programme Horizon Europe pour la période 2021-2027. Ces moyens, qui s'ajoutent au plan de relance, doivent permettre à l'Union de rattraper son retard en matière de R&D et d'innovation. Il importe cependant de progresser sur la mise en marché des résultats

de la R&D, domaine dans lequel l'UE doit accentuer ses efforts. Le nouveau Conseil Européen de l'Innovation et les mécanismes de type « accélérateurs PME » devront être résolument développés en ce sens. Des ingénieries financières nouvelles devront être mises en place, notamment pour les technologies disruptives (santé, numérique, énergie...), pour lesquelles les temps de retour sur investissements sont beaucoup plus longs que pour les technologies classiques, ce que les capitaux risqueurs européens ont actuellement du mal à accepter. Or il faut absolument trouver des solutions face à la puissance de mécanismes comme l'equity américaine.

Recommandation 8 - Trouver les ressources de croissance sur les marchés financiers européens

La crise l'a montré : si l'on veut parler d'autonomie industrielle et stratégique, les entreprises européennes de croissance devront rapidement pouvoir trouver leurs ressources sur les marchés financiers européens, et non pas à l'extérieur. Il serait à ce titre utile de réfléchir à une ouverture du capital de la Banque Européenne d'Investissement pour ouvrir de nouvelles sources de financement. Une autre idée pourrait être de drainer le surplus d'épargne européenne (500 milliards €) vers l'investissement dans les entreprises, par la mise en place de mécanismes incitatifs communs en termes de garantie de rendement.

Recommandation 9 - Adapter les règles de concurrence aux nouvelles réalités économiques

Dans ce nouveau cadre de la politique industrielle, les CCI appuient le travail engagé par la Commission européenne de refonte du droit de la concurrence, dont la forme actuelle date de 1997. Les règles doivent être adaptées aux réalités de l'économie d'aujourd'hui, à l'ère du numérique, des nécessaires concentrations et de la concurrence internationale. A ce titre, il faut se féliciter de l'annonce de la mise en place au niveau européen d'un mécanisme de surveillance du rachat des entreprises européennes par des entreprises étrangères. Les travaux devront toutefois être accélérés dans les autres domaines : les règles applicables aux partenariats public/privé en termes d'ingénierie financière et de cadre légal sont à réinventer. L'ampleur des investissements nécessaires pour financer les transitions verte et numérique ne permettra pas au secteur privé d'agir seul. Les PIIEC devront être rendus compatibles avec les règles anticartels. Certaines concentrations dérogatoires à l'orthodoxie de la concurrence seront nécessaires pour aider à l'émergence de champions européens, et les coopérations entre grands groupes et PME devront être encouragées.

Recommandation 10 - Accélérer la mise en place du brevet communautaire

Les CCI demandent une mise en œuvre rapide du brevet communautaire. Ce dispositif, issu des règlements 1257/2012 et 1260/2012 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2012, en théorie applicable depuis le 01/01/2014, n'a toujours pas vu le jour en raison de multiples obstacles institutionnels, qui semblent en voie de règlement, et dont il conviendrait d'accélérer le processus. Cet outil permettrait, à un coût raisonnable pour les petites et moyennes entreprises, de valoriser et de protéger leurs savoir-faire au niveau international en disposant d'un véritable brevet communautaire, valorisable face à nos grands concurrents à l'échelle mondiale. L'enjeu est également majeur pour l'Union en termes de soutien direct aux innovations européennes, dont la valorisation est freinée par le système actuel de brevet européen, beaucoup trop complexe et très onéreux.

Recommandation 11 - Adopter un nouveau cadre de régulation numérique tourné vers l'action

En matière de transition numérique, un « Digital Services Act » et un « Digital Market Act » sont proposés par la Commission. Ce sont des projets intéressants, qui pourront aider à lever certaines ambiguïtés et à introduire une nécessaire stabilité juridique dans le domaine du e-commerce. Mais au-delà de la réglementation, ce nouveau cadre devra être résolument orienté vers l'action, et penser la transformation digitale et la modernisation de l'appareil productif des PME en termes d'accompagnement vers l'industrie du futur, tout en mettant l'accent sur la cybersécurité. Les Chambres de Commerce et d'Industrie françaises sont très investies au bénéfice des entreprises dans ces domaines qui forgeront la croissance et la compétitivité de demain.



Les CCI se félicitent du fait que la Commission européenne ait annoncé sa volonté de mettre les PME au centre de sa stratégie industrielle. Il faut également saluer la mise en cohérence de cette nouvelle politique industrielle avec les actions visant à « renforcer la résilience du Marché unique ».

Les CCI partagent la volonté européenne d'être à l'écoute des écosystèmes territoriaux pour calibrer au mieux les besoins de chacun, mais tiennent à souligner la nécessité de trouver la meilleure efficacité pour mettre en œuvre les dispositifs annoncés. Le besoin de solvabilité des entreprises est toujours aussi fort et l'objectif de l'UE doit être de remettre au plus vite l'économie sur les rails.

La relance doit être une opportunité pour l'Europe d'agir autrement, par la mise en cohérence de l'ensemble de ses politiques : industrielle, marché unique, concurrence, international... A côté des grandes filières et au-delà de la sous-traitance, les PME - y compris les plus traditionnelles - représentent des centaines de milliers d'emplois de proximité et sont une composante essentielle de l'attractivité de nos villes et villages. Une stratégie PME autonome multisectorielle reste tout à fait indispensable si l'on veut réussir la relance.

Recommandation 12 - Intégrer les CCI dans le processus de « cocréation »

Le processus de « cocréation » prôné par l'Union européenne dans sa stratégie industrielle est intéressant en ce qu'il ouvre la voie pour impliquer directement les opérateurs économiques dans le processus de mise en œuvre.

Les Chambres de commerce et d'industrie, représentant quelque 3 millions d'entreprises, sont prêtes à prendre toute leur part dans ce nouvel ensemble, en lien étroit avec les besoins des territoires.

Recommandation 13 - Définir un nouveau cadre d'action pour les PME

Il serait utile de remettre en place un plan spécial pour les PME, un Small Business Act plus visible et plus ambitieux, avec des volets d'accompagnement, voire des règles différenciées dans certains domaines (obligations déclaratives, seuils de déclenchement, procédures d'enregistrement...). Il est en effet indispensable d'adapter certaines politiques à la spécificité des petites entreprises pour ne pas alourdir les contraintes en période de reprise d'activités.

Recommandation 14 - Relancer les études d'impact dans le cadre du « mieux légiférer »

Travailler, dans le cadre du « mieux légiférer européen », à la mise en place systématique et effective des études d'impact PME pour toutes les réglementations en projet ou existantes pouvant avoir un impact fort au niveau local. Les dysfonctionnements dans la mise en œuvre des réglementations existantes doivent pouvoir faire l'objet d'un mécanisme rapide d'alerte pour lequel le réseau Enterprise Europe Network pourra jouer un rôle opérationnel de remontées d'informations. Le dispositif des panels PME aura avantage à être simplifié, avec des questionnaires simples et accessibles dans toutes les langues de l'Union. Dans le même ordre d'idées, pour amener à des changements de pratiques, il serait intéressant d'expérimenter l'application graduelle de la réglementation en mettant en place pendant une durée déterminée des mécanismes d'incitation à adopter les nouvelles normes.

Recommandation 15 - Intégrer les PME dans les PIIEC

L'accès des PME aux PIIEC reste complexe. Or il est essentiel de les intégrer pleinement et de manière opérationnelle dans les projets, en tant que principal vecteur d'innovation dans les différents écosystèmes. L'un des moyens pourrait être de prévoir une clause spécifique imposant une participation minimale des PME dans la mise en place de ces filières.

Recommandation 16 - Relancer les travaux sur le statut européen de la petite entreprise

Les obstacles à la liberté d'établissement et au développement d'activités dans d'autres Etats membres restent importants du fait de disparités de formes juridiques d'entreprises et de formalités de création. Il serait utile de relancer les travaux sur un statut européen de la petite et moyenne entreprise. Ceci faciliterait les démarches en adoptant une fois pour toutes un statut communautaire qui permettrait aux PME de développer facilement leurs activités partout en Europe.

Recommandation 17 - Harmoniser le droit européen des contrats

L'absence d'un droit européen des contrats harmonisé continue de poser un problème, notamment en matière de sécurisation des opérations commerciales (à ce sujet, un rapport sur l'élaboration du code européen des affaires a été présenté en juillet 2019 par M^{me} Valérie Gomez-Bassac, parlementaire en mission temporaire auprès du Ministre chargé des affaires européennes). Il serait utile d'ouvrir à nouveau ce chantier au niveau européen.

Recommandation 18 - Travailler à des coopérations renforcées en matière fiscale et sociale

Le rapprochement des législations en matière fiscale et sociale reste un domaine complexe à appréhender au niveau communautaire, même si avec le plan de relance, l'emprunt et les ressources propres, le levier fiscal est en train d'évoluer. Il serait intéressant de réfléchir à de nouveaux moyens pour renforcer les convergences entre Etats dans ces domaines, notamment par le recours au mécanisme des coopérations renforcées pour contrecarrer les blocages systématiques dus à la règle de l'unanimité.



POUR UN MARCHÉ UNIQUE MIEUX INTÉGRÉ DANS LE QUOTIDIEN DES ENTREPRISES

L'enquête Opinion Way l'a montré : deux tiers des chefs d'entreprises sondés attendent une évolution de l'UE. On le voit bien : si le Marché Unique est compris comme une réelle opportunité, il reste encore à se l'approprier en tant qu'atout de développement, et non comme une source de complications. Les entreprises sont en attente d'une Europe plus simple d'usage, notamment pour les questions de mise aux normes et de procédures de certification des produits. Si l'utilité des règles attestant la qualité et la sécurité des produits est incontestable, il faut les rendre pleinement opérationnelles, car elles ont un impact parfois considérable sur les choix techniques, donc d'investissements, qui devront être faits par les entreprises. Tout retard de mise en œuvre, incertitude, difficulté d'accès aux centres de contrôle techniques grève le développement des activités et freine le développement des innovations.

C'est actuellement le cas notamment dans le secteur des dispositifs médicaux, où les centres de certification de la conformité des produits et les normes de référence (notamment pour les diagnostics) manquent cruellement. Les prix des prestations de contrôle obligatoires pour la mise en marché, effectuées par des laboratoires privés, s'envolent : jusqu'à 7500 € par jour d'audit. Il arrive que ces coûts de mise en conformité s'élèvent à minima à la moitié du chiffre d'affaires annuel d'une entreprise. C'est alors sa pérennité qui est en jeu.

Finalement, parce que les modalités concrètes d'application d'une réglementation sont inadaptées au modèle économique des TPE/PME, cela induit sur le terrain un résultat inverse à celui de l'objectif initial : la diversité et la qualité des produits s'amenuisent au détriment de la sécurité. Il y a là un véritable paradoxe : alors que l'innovation est financée au niveau européen, l'accès au marché se trouve bloqué.

Recommandation 19 - Revoir les procédures de certification

En matière réglementaire, les procédures européennes ne permettent pas aux entreprises d'avoir une réactivité suffisante sur leurs marchés (time to market). Pour améliorer cette situation, les CCI recommandent :

- de véritablement vérifier le caractère opérationnel des dispositions à appliquer, le coût économique d'une réglementation incomplète pouvant être très important pour les entreprises,
- d'évaluer en amont le coût des certifications,
- de réserver les procédures obligatoires d'attestation de conformité à des entités publiques pratiquant des tarifs de contrôle transparents et plafonnés,
- d'assurer une reconnaissance mutuelle pleine et entière des contrôles entre les différents Etats Membres,
- d'éviter les procédures d'attestation de conformité trop complexes qui agissent comme des freins à l'innovation. Certaines réglementations européennes spécifiques arrivent désormais à un tel niveau de complexité qu'il est impossible de les mettre en œuvre complètement et surtout de manière uniforme dans les Etats membres.

Recommandation 20 - Travailler à une meilleure convergence des règles

Pour parachever le Marché unique, des efforts supplémentaires de convergence du droit des affaires, liberté d'établissement, délais de paiement et détachement des travailleurs devront également être entrepris. Il serait également utile de simplifier l'accès au dispositif SOLVIT pour les PME afin de leur permettre de s'assurer de la bonne application de la législation européenne dans l'ensemble des pays de l'Union, et de garantir aux entreprises une compréhension facilitée des réglementations : pour cela, le réseau d'accompagnement de proximité EEN (Enterprise Europe Network) doit être mis en avant en tant qu'interface entre le terrain et l'Union européenne.

Recommandation 21 - Définir de nouveaux cadres communs en privilégiant la reconnaissance mutuelle

Dans certains domaines (produits innovants, agro-alimentaire, plastiques biodégradables, matériaux en contact avec l'eau...) c'est de la définition d'un cadre réglementaire commun dont les entreprises auraient besoin pour développer leurs activités. Dans le secteur de la santé, qui est désormais une priorité forte de l'Union, le recours à 27 procédures d'homologation différentes est le plus souvent la règle. Il est urgent de dresser un inventaire des secteurs pour lesquels un rapprochement des législations est désormais nécessaire. Les accords de reconnaissance mutuelle devront être privilégiés autant que faire se peut par rapport à l'harmonisation législative. L'évolution des techniques et des pratiques ne doit en aucun cas aboutir à une renationalisation des politiques européennes.

Recommandation 22 - Combattre les surtranspositions nationales des règles européennes

La surtransposition ou la mauvaise transposition des textes européens engendre des distorsions de concurrence, de nouvelles charges ou de nouvelles normes. Il est essentiel de travailler au « mieux d'Europe ». La directive est actuellement l'instrument législatif le plus utilisé pour harmoniser les législations. Or les directives laissent trop de latitude aux Etats membres pour mettre en œuvre les règles européennes et des délais de transposition sont parfois beaucoup trop longs. Un recours plus large au règlement, directement applicable dans tous ses éléments dans les mêmes termes partout dans l'UE serait certainement de nature à améliorer ce problème.

Dans le même ordre d'idées, un renforcement du dialogue entre députés européens et leurs homologues nationaux ainsi que les ministères semble nécessaire pour favoriser une meilleure transposition des règles européennes.



POUR UNE PLUS GRANDE SOUVERAINETÉ DE L'EUROPE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La cohérence interne entre les politiques de l'Union appelle une cohérence externe, en prônant une Europe moins « naïve », ayant plus de poids à l'OMC, mais aussi en renforçant le contrôle des investissements étrangers. Les discussions sur ces sujets sont désormais lancées au niveau européen et il faut s'en féliciter. L'autre question majeure à l'international est bien sûr celle de la mise en place du mécanisme commun d'ajustement carbone aux frontières, de façon à rétablir les équilibres dans les échanges.

Recommandation 23 - Promouvoir une souveraineté européenne renforcée

Il faut encourager une nouvelle forme de souveraineté européenne intelligente, à l'instar de ce que pratiquent nos grands concurrents à l'international, et faire en sorte que nos standards internationaux soient respectés par tout le monde (Mercosur, Chine, CETA). C'est la recherche constante de l'équilibre entre l'ouverture du marché européen et une concurrence loyale et/ou équitable qui doit constituer le fondement du concept européen « d'autonomie stratégique ouverte ». Il faut affirmer une Europe forte et engagée dans le domaine international, en imposant nos normes d'un point de vue environnemental et concurrentiel.

Recommandation 24 - Réguler la concurrence avec nos partenaires commerciaux

Il sera utile de réguler la concurrence avec nos partenaires commerciaux - Chine et Etats-Unis en tête - par la mise en place de normes et d'une fiscalité adaptée dans les domaines numériques et environnementaux. La question de la taxation des GAFAs est essentielle pour rétablir une fiscalité et pour que l'UE se dote des ressources propres, c'est-à-dire de revenus, qui viennent de la fiscalité extra-européenne et qui portent sur les géants du numérique ainsi que sur la question de l'environnement. La taxation des GAFAs offrirait des ressources et une ouverture du marché pour nos entreprises européennes. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières permettrait une plus juste concurrence pour nos entreprises, qui produisent avec nos normes.

Recommandation 25 - Mettre en place le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Le débat est actuellement ouvert au niveau européen sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. La mise en œuvre d'un tel mécanisme est indispensable si l'on veut rétablir les équilibres dans les échanges et éviter une nouvelle accélération de la désindustrialisation dans l'UE. Il serait utile de faire avancer rapidement ce dossier par le lancement de projets pilotes ou de premières expérimentations.

Recommandation 26 - Reprendre la main sur les sources d'approvisionnement

Les prix de matières premières ont fortement augmenté, et les hausses sont difficilement répercutables, ce qui représente des pertes sèches importantes pour les entreprises européennes. Le plan de relance américain risque encore de tirer les prix à la hausse.

Dans ces conditions, il est essentiel que l'UE travaille sur ses instruments de souveraineté et reprenne la main sur ses sources d'approvisionnement (dépendances/vulnérabilités) et sur ses chaînes de valeur hors UE. L'Union européenne aura également intérêt à mettre en œuvre rapidement ses nouveaux mécanismes de défense commerciale (contre les subventions de pays tiers, outil « non-coercition »). La Présidence française aura un rôle capital dans ces domaines.

Recommandation 27 - Assurer la réciprocité des marchés publics européens

La réciprocité entre l'UE et ses partenaires commerciaux doit être recherchée dans l'accès aux marchés publics. Entre le « Buy American Act », la quasi-impossibilité d'accéder aux marchés publics des pays émergents ou le « Buy Chinese », nos grands concurrents réservent la commande publique à leurs entreprises nationales. Dans ce cadre, le souci constant d'ouverture des marchés publics européens au reste du monde doit être repensé. En Europe, la commande publique est un levier important de croissance avec 2000 milliards d'euros par an, soit près de 14% du PIB de l'UE. Il est essentiel de rétablir les équilibres dans ce domaine également et adopter un « Buy European Act » avec une forme de préférence communautaire.

Recommandation 28 - Introduire le « mieux-disant » dans les marchés publics européens

Il sera également important, dans les marchés publics, d'ouvrir la possibilité de travailler sur le « mieux-disant » en valorisant les produits locaux et les circuits courts, au lieu de travailler systématiquement sur le « moins disant », qui peut être préjudiciable aux objectifs de réduction des émissions de CO₂.

Recommandation 29 - Renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières externes de l'Union

Les disparités sont encore trop grandes dans l'équivalence et le niveau des contrôles effectués aux frontières externes avant la mise en marché sur le territoire européen. Faute de compétence véritablement communautaire sur les contrôles en douane, il est primordial de reprendre cette question entre les Etats membres. Il est très important pour la sécurité et la loyauté des transactions de déterminer des standards véritablement communs, de façon à éviter des distorsions et une concurrence faussée entre les points d'entrée. Les produits importés mis en circulation dans l'UE doivent correspondre aux standards européens applicables les plus stricts. Il en va de même en matière de respect des règles du Tarif Douanier Commun.

Recommandation 30 - Protéger les indications géographiques non agricoles

Alors que les indications d'origine agricole sont protégées, les indications géographiques et artisanales non agricoles ne font l'objet d'aucune protection au niveau européen. Or celles-ci représentent un savoir-faire et une qualité intrinsèque de fabrication valorisables sur les marchés internationaux et dans les accords de libre-échange. Ce dossier, actuellement à l'étude au niveau européen, doit absolument aboutir. Pour que ces produits d'excellence puissent intégrer les indications géographiques, mais aussi pour qu'ils aient accès demain à des ouvertures commerciales plus larges. Il y a deux sujets : à la fois qu'ils ne puissent pas être dupliqués et copiés, et à la fois qu'ils puissent intégrer les accords internationaux européens. Fort du succès des Indications Géographiques Agricoles, qui portent l'agriculture vers l'avant, un système de qualité pour les Indications non agricoles sera un atout pour une Europe en lien avec ses territoires et au service de leurs dynamismes économiques.

Recommandation 31 - Rendre plus lisible le contenu des accords de libre-échange

Les accords de libre-échange (ALE) ne sont pas assez visibles des PME, qui ne s'en saisissent donc pas suffisamment. Il serait intéressant à ce titre :

- d'améliorer les ALE en leur adjoignant un volet PME systématique,
- de promouvoir la plate-forme Access to Market et le réseau Entreprise Europe Network comme pourvoyeur d'informations aux PME sur les bénéfices qu'elles pourraient tirer de ces accords en termes de développement commercial.

Recommandation 32 - Clarifier les relations commerciales avec le Royaume-Uni

En matière de relations avec le Royaume-Uni :

- il convient d'accélérer la mise en place des instances de gouvernance de l'accord de commerce et de coopération, afin d'être en mesure d'utiliser rapidement les instruments de défense prévus,
- de nombreuses incertitudes subsistent sur les reconnaissances mutuelles entre la certification marquage CE et celle de l'UKCA (UK Conformity Assessed). Il sera utile de travailler à l'échelle de l'UE pour faire reconnaître au mieux le marquage de conformité CE dans les futurs accords commerciaux avec le Royaume-Uni.

Recommandation 33 - Développer les relations UE/Afrique

Il est nécessaire de poursuivre et de concrétiser les actions entreprises pour dessiner de nouvelles relations UE-Afrique et de développer des partenariats forts avec les entreprises européennes sur les grands sujets du moment : changement climatique, migrations, numérisation, gouvernance. Il en va de même sur les actions d'emploi-formation et de transfert de savoir-faire.

Recommandation 34 - Développer une stratégie européenne pour la zone Pacifique

Dans une époque où les Etats-Unis et la Chine font de la région Pacifique une zone géostratégique prioritaire, tant sur les questions militaires qu'économiques, il serait utile que l'Union européenne s'attache à développer une stratégie dans cette zone. Les territoires Français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française), seuls territoires européens de la région depuis le Brexit, pourraient être des points d'appui pour cette stratégie européenne.



Il est important pour l'avenir de l'économie européenne que les mesures mises en œuvre en matière de transition énergétique s'inscrivent résolument dans une stratégie européenne de croissance, de compétitivité et de souveraineté. Il reste à trouver les bons moyens et les bons leviers pour passer de la volonté à la pratique : les entreprises devront être accompagnées activement afin de développer des offres alternatives et diversifier leur activité. Les CCI françaises sont très engagées, et de longue date, dans ces démarches.

Recommandation 35 - Adopter une approche pragmatique dans l'accompagnement des PME

Dans le domaine du développement durable, une réflexion approfondie sera nécessaire en termes d'études d'impact ainsi que sur les types d'investissements à soutenir et à promouvoir à l'avenir. Une approche raisonnée et concrète permettra des transferts d'expérience et de savoir-faire qui pourront être développés dans le cadre de programmes adaptés aux petites entreprises. Il en va de même pour l'apport d'expertises, domaine pour lequel le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie peut jouer pleinement son rôle.

Recommandation 36 - Développer une stratégie PME spécifique liée au Green Deal

La stratégie PME, liée au green deal, devra poursuivre les objectifs suivants :

- développer les actions d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique des entreprises et au recours aux énergies renouvelables, notamment à travers l'autoproduction et l'autoconsommation,
- améliorer l'affichage environnemental afin de faciliter le choix par le consommateur des produits et services à moindre impact sur l'environnement,
- valoriser les circuits courts,
- accompagner la mutation des industries de production et des moyens de transport : automobile, aéronautique et ferroviaire,
- inciter à la consommation de produits disposant d'une empreinte carbone conforme aux standards de l'Union européenne en augmentant les taxes sur les produits internationaux importés en Europe ne respectant pas ces standards. Les quotas de CO₂ que paient les industriels devront contribuer à décarboner l'industrie lourde tout en assurant notre compétitivité internationale. Le produit de la taxe devra donc revenir aux industriels pour financer leurs investissements.
- accroître le contenu local, social et environnemental des produits, mieux produire en Europe et renforcer l'appropriation par les industriels de la transition vers une économie bas carbone et circulaire.

Recommandation 37 - Réfléchir à une stratégie européenne dans le domaine des biodéchets

Mettre en place une stratégie européenne pour accompagner les bonnes évolutions réglementaires en termes de tri et de valorisation des biodéchets, notamment pour ce qui est de l'utilisation du compost en Europe.



L'enquête Opinion Way montre que 41% des entreprises ne perçoivent pas la participation de l'Europe au développement des régions. Pourtant, la politique régionale communautaire représente le tiers du budget européen. En plus du cofinancement du plan de relance national, l'Union européenne va investir 16,4 milliards d'euros dans les régions françaises dans les 7 années à venir. Il est donc essentiel de bien intégrer tous ces dispositifs et mieux les faire connaître. Sur le terrain, la lisibilité restera l'élément clé pour créer la confiance. Pour garantir une pleine efficacité aux fonds structurels, il faudra s'assurer que les priorités européennes, une fois déclinées aux différents échelons, correspondent effectivement aux défis rencontrés par les PME au quotidien.

Enfin la coopération transfrontalière est un domaine dans lequel la valeur ajoutée de l'UE est évidente par nature et nécessaire, car les liens étroits entre régions transfrontalières sont au cœur de la construction territoriale du marché unique. La coopération territoriale peut créer des conditions favorables au développement des entreprises et constituer une bonne réponse aux lacunes locales en matière d'emploi, de formation, d'accès aux services et aux équipements, notamment en développant des complémentarités dans les bassins d'emploi transfrontaliers.

Recommandation 38 - Clarifier les dispositifs et les coordonner

Les différents dispositifs européens annoncés sont trop souvent perçus comme une superposition d'enveloppes et de procédures. Beaucoup reste à faire en termes de coordination entre les différents dispositifs d'intervention : plan de relance, React EU, Invest EU, Banque Européenne d'Investissement, fonds structurels, fonds de transition juste, intermédiaires financiers... Les interactions doivent être clarifiées entre l'Europe, l'Etat, et les collectivités.

Il serait à cet égard très utile de travailler sur une cartographie des dispositifs d'aides et de déterminer clairement les bénéficiaires et les publics éligibles pour les différents programmes. Seule une clarification de ce type permettra d'optimiser la ressource et de cibler les bénéficiaires au plus juste.

Recommandation 39 - Simplifier, simplifier, simplifier

La visibilité des programmes assortie de règles claires d'éligibilité doit être une réalité pour tous les bénéficiaires potentiels sur le terrain. La simplification, que la Commission érige désormais en priorité, est effectivement un leitmotiv, qui vaut également pour les autorités nationales et locales qui ajoutent parfois de nouveaux critères à ceux qui existent déjà dans les règlements européens. Il en va de même en matière de contrôles, qui doivent être révisés. Les écueils actuels, qui font que les dispositifs sont peu adaptés à la PME, doivent être absolument évités : complexité des dossiers nécessitant une assistance technique, temps d'instruction trop longs, critères d'attribution à clarifier, règles qui changent en cours de période...

Il serait également utile de clarifier le régime des aides d'Etat et de simplifier les obligations déclaratives des aides « de minimis », par exemple par la réalisation d'un « mode d'emploi » applicable à tous.

Recommandation 40 - Impliquer les CCI dans la mise en œuvre des actions d'accompagnement

La réussite des programmes opérationnels 2021-2027 et leur impact sur le développement local dépendra fortement de la mobilisation concrète de l'ensemble des parties prenantes dans leur mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement important de veiller, dans les critères d'éligibilité, au maintien du cofinancement des actions collectives. Il est important pour la réussite des politiques que les acteurs du développement économique puissent jouer un rôle pleinement opérationnel dans la mise en œuvre des programmes. Les CCI sont prêtes à y prendre toute leur part, en jouant le rôle de facilitatrices et de réseau technique de proximité pour les TPE/PME. Les CCI peuvent tout particulièrement apporter leur savoir-faire dans l'animation des réseaux d'entreprises, dans l'accompagnement aux mutations, énergétique comme numérique, ou encore dans le domaine de la formation professionnelle.

Recommandation 41 - Trouver des solutions pragmatiques à la question des délais de paiement

En matière de fonds structurels, on constate depuis trop longtemps l'expression d'une impatience : celle du décalage important qui existe entre le moment de la dépense et celui de son remboursement effectif. Si l'on peut comprendre la nécessité de contrôler la dépense publique et d'éviter la fraude, il est urgent de trouver les moyens d'accélérer les délais de paiement. Ce décalage de trésorerie peut être fatal dans certains cas à des porteurs de projets. Les petites entreprises, parmi lesquelles figurent les start-ups, hésitent désormais à présenter des dossiers en raison des avances financières importantes à prévoir. Si les procédures ne peuvent pas être accélérées, il serait utile de mettre en place localement des dispositifs permettant d'avancer la trésorerie aux porteurs de projets, via des intermédiaires financiers ou des fonds de soutien créés ad-hoc. Ceci permettrait à ces petits porteurs de continuer à développer leurs activités en toute confiance en attendant le versement de la subvention due.

Recommandation 42 - Revoir le régime d'encadrement des aides

Le régime de l'encadrement des aides d'Etat aurait avantage à être réformé à la lumière des assouplissements obtenus lors de la crise Covid et des grands enjeux actuels, notamment en termes d'accompagnement des PME aux mutations. Les effets de seuils entre les différentes catégories d'entreprises méritent d'être élargis, notamment pour permettre une plus grande éligibilité des ETI.

Recommandation 43 - Bien identifier les intermédiaires financiers du Fonds Européen d'Investissement

Des nouveaux dispositifs d'ingénierie financière (fonds d'amorçage, de capital-risque/développement, garantie...) sont opérationnels. Ils sont pour l'essentiel mis en œuvre par des intermédiaires financiers et/ou en partenariat avec des collectivités territoriales. Ces dispositifs sont utiles, mais encore mal connus : ils doivent être rendus plus lisibles et accessibles aux PME sur le terrain. Les intermédiaires financiers qui mettent en œuvre ces actions doivent être clairement identifiés sur l'ensemble du territoire et les produits qu'ils gèrent en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement connus du plus grand nombre.

Recommandation 44 - Améliorer l'accès des PME aux programmes sectoriels

Les programmes sectoriels, gérés directement par la Commission européenne, restent difficilement accessibles aux PME. Pourtant, ces programmes ont une réelle valeur ajoutée et permettent, au-delà du financement, de créer des partenariats forts et durables au sein de l'UE, de développer des réseaux de compétences et d'avoir accès à de nouveaux clients potentiels. Pour améliorer cette situation, il serait utile :

- de simplifier les procédures et les dossiers et d'ouvrir un accès spécifique aux PME dans certains programmes,
- de renforcer les partenariats avec les experts du réseau EEN pour conseiller les entreprises sur les montages de projets et les financements européens disponibles,
- de promouvoir le multilinguisme dans la rédaction des réponses aux appels d'offres communautaires, actuellement essentiellement en langue anglaise.

Recommandation 45 - Simplifier les instruments juridiques pour la coopération transfrontalière

Les zones frontalières représentent 20% de la population européenne et 20% du PIB de l'Union. Ces régions sont de véritables laboratoires d'intégration européenne. De nombreuses Eurorégions coopèrent au niveau économique au-delà des frontières administratives. Elles doivent être des aires d'intervention et d'investissement de référence. Pourtant, des blocages quotidiens à la coopération sont souvent constatés. L'Union européenne pourrait, en lien avec les Etats membres, impulser certaines adaptations réglementaires, financières, ou organisationnelles, nécessaires au déploiement d'une dynamique commune de développement. Il serait en particulier utile de simplifier les instruments juridiques pour la coopération transfrontalière, et notamment à l'intérieur des macro-régions : il faudrait pour cela créer une sorte de cadre de droit commun pour les zones dans lesquelles on doit exécuter des programmes interrégionaux financés par l'Europe, qui permettrait de faire exception à certaines dispositions issues des droits locaux/nationaux. La Présidence Française pourrait avoir un rôle à jouer pour faire avancer les négociations. Le réseau des CCI est pour sa part déjà fortement investi dans la structuration d'espaces économiques transfrontaliers, notamment par l'intermédiaire de chambres de commerce transfrontalières.

Recommandation 46 - Intégrer la dimension transfrontalière dans les programmes opérationnels

Dans l'ensemble des régions, il faut davantage intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale dans les programmations régionales des fonds structurels pour relever les défis. Les projets européens doivent promouvoir la coopération inter-entreprises au-delà des frontières administratives.

Recommandation 47- Simplifier et ouvrir les programmes Interreg

Les programmes INTERREG cofinancent des projets utiles visant à favoriser la coopération entre les clusters locaux reliant PME, universités et laboratoires et à générer du développement sur de nouvelles bases transfrontalières. Des actions communes peuvent également être structurées dans le domaine du développement durable (via l'échange de bonnes pratiques ou autres) ou pour l'utilisation commune de laboratoires, centres de formation ou services situés dans la zone transfrontalière.

Ici encore, pour être plus efficaces, les programmes de coopération transfrontalière ou transrégionale doivent être simplifiés et gagner en visibilité. Il sera également important de reconduire les dispositifs intermédiaires développés par les CCI grâce aux fonds européens, de façon à faire la jonction entre les programmes européens et les entreprises, à titre individuel ou collectif (mise en relation donneurs d'ordres/sous-traitants, création de clusters transfrontaliers, développement de complémentarités technologiques...).

Recommandation 48 - Saisir les opportunités de financement pour les grands projets d'infrastructure

L'Union européenne est un acteur important dans le cofinancement des infrastructures transfrontalières, matérielles et immatérielles. Ces infrastructures sont importantes en tant que volet territorial du marché unique et essentielles à la compétitivité comme à l'attractivité des territoires en Europe. L'attractivité et la mobilité sont deux notions étroitement liées. Si l'Europe se préoccupe des grands axes, un maillage structuré au niveau national est nécessaire et l'investissement de l'UE devrait s'orienter également à cette échelle.

Quatre plans européens peuvent venir en appui des territoires en matière de mobilité/infrastructures de transport : le Plan de relance européen, le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, les fonds structurels avec le FEDER et le programme Horizon Europe. Ces plans visent des objectifs très ambitieux pour le transport sur le plan environnemental, notamment en termes de réduction des émissions de carbone. Ils incitent au développement de modes alternatifs à la route et à l'aérien, ainsi qu'à la transformation de ces deux modes de transport (notamment avec l'hydrogène). Les entreprises doivent bien intégrer ces objectifs et les acteurs économiques doivent être parties prenantes dans la définition des orientations stratégiques.

Recommandation 49 - Rendre le secteur privé éligible aux investissements dans l'intermodalité

Les crédits FEDER sont trop favorables aux acteurs publics au détriment de nombreuses entreprises privées qui investissent dans l'intermodalité. Or l'accent doit être mis sur le développement indispensable des reports modaux des flux routiers longue distance, sur le fluvial ou le rail, et ce par une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Il convient de favoriser les investissements sur les nouveaux modes de transports, notamment le fluvial dont les capacités sont réelles mais qui manque d'opérateurs et d'acteurs. L'éligibilité du secteur privé est donc d'autant plus importante pour soutenir le développement de ces opérateurs.

Recommandation 50 - Soutenir l'attractivité de l'ensemble des territoires

Pour rendre les territoires attractifs, les fonds structurels et la coopération transfrontalière sont porteurs de développement, notamment à travers les stratégies dites de « spécialisation intelligente » qui viennent renforcer les pôles d'excellence au niveau local. Au-delà, des programmes européens spécifiques auraient avantage à être mis en place pour mieux valoriser les innovations et promouvoir les bonnes pratiques dans les zones rurales et de montagne. Ceci permettrait d'améliorer la visibilité et la crédibilité des PME dans ces régions et ainsi attirer les talents.

Les investissements dans les infrastructures immatérielles et la mise en réseau de ces territoires sont particulièrement importants pour répondre aux besoins.

Pour la période 2021-2027, il sera également utile localement d'utiliser les opportunités de financement disponibles dans les axes de développement territorial des fonds structurels (objectif visant « à une Europe plus proche des citoyens » dans les zones difficiles ou en déclin). Les CCI continueront dans ce cadre à remplir leur mission en accompagnant les porteurs de projets dans ces régions, comme c'est le cas actuellement pour de nombreux programmes cofinancés par l'Union européenne.



POUR UNE EUROPE DES COMPÉTENCES

Le manque de compétences adaptées aux besoins du marché du travail est devenu un problème récurrent pour les PME. La difficulté de recruter une main d'œuvre appropriée continue de constituer en 2021 un obstacle à la compétitivité et à la croissance des PME de l'Union européenne (ce sujet apparaît parmi les principales préoccupations des entreprises dans les éditions 2019, 2020 et 2021 de l'Etude économique annuelle d'Eurochambres). L'investissement dans le capital humain constitue ainsi l'un des principaux piliers de la relance d'une économie résiliente, innovante et inclusive.

Recommandation 51 - Favoriser le développement des compétences en lien étroit avec les besoins du marché du travail

Au niveau européen les filières de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) doivent être valorisées, coordonnées, et résolument alignées sur les enjeux des transitions environnementale et numérique. L'accent doit également être porté sur le développement des compétences transversales, tels que l'esprit d'entrepreneuriat. Pour cela, il paraît utile de renforcer les synergies entre le monde du travail et le monde de l'éducation. Attirer les talents et compétences dans les zones rurales constitue également un enjeu pour les PME françaises.

Le développement de formations de qualité pourrait être impulsé par la constitution de réseaux européens de compétences, intégrés au sein d'écosystèmes locaux, en lien étroit avec les stratégies de croissance au niveau régional et transfrontalier.

Parmi les actions à mener :

- Mobiliser davantage les fonds européens (FEDER et FSE) pour soutenir les PME dans l'identification de leurs besoins en compétences et dans la formation continue des salariés et chefs d'entreprises,
- Renforcer les actions de formation à l'entrepreneuriat, co-financées par les fonds structurels en Région (FEDER/FSE),
- Relier les systèmes éducatifs par des passerelles afin de faciliter le passage entre les programmes issus de l'EFP et les études supérieures,
- Encourager les initiatives de l'UE en faveur de la structuration d'écosystèmes de compétences au niveau local et connectés au niveau européen pour développer des approches innovantes.

Recommandation 52 - Faciliter encore davantage la mobilité des jeunes et de la main d'œuvre en Europe

La mobilité à l'échelle de l'UE pour tous les publics est un moyen privilégié de développer les compétences tout en renforçant le sentiment d'appartenance européenne. Or des obstacles subsistent. On peut notamment citer : un besoin accru de sensibilisation des PME aux avantages de la mobilité de leurs apprentis, la maîtrise des langues étrangères, ou encore le manque de reconnaissance mutuelle des qualifications et des acquis d'un Etat à l'autre.

Par ailleurs, les programmes soutenant la mobilité des entrepreneurs (comme le programme Erasmus pour Jeunes entrepreneurs) et des salariés (tels que le programme Mobilise SME), permettent de développer les compétences des professionnels, d'améliorer leur connaissance des marchés et technologies, et d'élargir leur réseau de partenaires européens. Ils méritent donc d'être renforcés.

Les actions à mener pourraient être les suivantes :

- Accélérer la reconnaissance des qualifications et améliorer le transfert des acquis de l'apprentissage pour la voie professionnelle (par une meilleure application du système européen de crédits pour l'apprentissage pour l'EFP par exemple),
- Développer des outils spécifiques pour promouvoir et faciliter les mobilités dans les zones transfrontalières, à l'échelle des Eurorégions,
- Professionnaliser davantage le programme Erasmus+ pour jeunes entrepreneurs dans les filières à haute valeur ajoutée, les secteurs du numérique et de l'environnement,
- Soutenir le développement des compétences des salariés et dirigeants de PME à travers des programmes de mobilité de courte durée dans une autre entreprise européenne,
- Rapprocher et coordonner les politiques de formation des Etats Membres de façon à faciliter les mobilités et les partenariats à l'échelle européenne.

Recommandation 53 - Accompagner l'intégration des migrants sur le marché du travail

L'intégration des migrants et ressortissants de pays tiers par la voie professionnelle répond à un intérêt partagé. Elle permet d'une part l'amélioration des conditions de vie et l'intégration sur le long terme des migrants dans les sociétés européennes et représente d'autre part des opportunités de recrutement pour les employeurs. Ceci peut se faire au bénéfice de secteurs en tension, à des fins de responsabilité sociale ou encore de diversification des profils dans l'entreprise.

Les Chambres de commerce et d'industrie accompagnent les entreprises dans le recrutement de ces publics et proposent des formations adaptées aux besoins. Néanmoins, un certain nombre de défis se posent pour une intégration durable. On peut citer tout particulièrement : la reconnaissance des diplômes non européens, les investissements dans la formation pour des jeunes qui après 18 ans sont menacés de quitter le territoire, les problématiques « latérales » (logement, moyens de transports, mobilité etc.) ou encore la maîtrise de la langue française.

Les actions à mener pourraient être les suivantes :

- Soutenir l'action des entreprises ainsi que des organismes d'accompagnement et de formation en facilitant l'accès aux fonds européens et en communiquant sur les procédures légales à suivre et les bonnes pratiques en matière d'intégration

professionnelle des migrants ;

- *Communiquer positivement sur les opportunités que représentent l'insertion des migrants en entreprise, notamment en valorisant des exemples de réussites, afin de remédier aux craintes exprimées à l'égard de ce public ;*
- *Informer sur les outils permettant d'évaluer et de reconnaître les compétences et qualifications des migrants à leur arrivée sur le territoire national, et les développer en lien avec le niveau européen.*

ANNEXE

Enquête Opinion Way, « Les dirigeants d'entreprises et l'Union européenne »

La grande consultation des entrepreneurs

*- Les dirigeants d'entreprise et l'Union européenne -
Avril 2021*

Sondage “opinionway

pour



A

Méthodologie et principaux enseignements





Étude réalisée auprès d'un échantillon de **603 dirigeants d'entreprise.**

La représentativité de l'échantillon a été assurée par un redressement selon le secteur d'activité et la taille, après stratification par région d'implantation.



L'échantillon a été interrogé **par téléphone.**



Les interviews ont eu lieu **du 6 au 12 avril 2021.**



OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.



Les dirigeants ont une vision positive de l'action de l'UE depuis le début de la crise

- ▶ Depuis le début de la crise sanitaire, le rôle de l'Union européenne a parfois été discuté dans le débat public, qu'il s'agisse de son rôle en matière sanitaire ou concernant les plans de relance économiques. Après plus d'un an de crise, les dirigeants d'entreprise ont finalement un point de vue plutôt positif de l'action de l'UE pour aider les entreprises (68% en tout). 24% d'entre eux estiment ainsi que l'UE est à la hauteur des attentes des dirigeants d'entreprise, et 44% jugent qu'elle agit dans le bon sens, même s'ils considèrent qu'elle pourrait en faire plus. Alors que l'UE est souvent la cible de critiques, seulement 16% des dirigeants déclarent qu'ils trouvent l'Union européenne inefficace pour aider les entreprises, 16% également ne se prononçant pas.
 - ▶ Les dirigeants des entreprises comptant 10 salariés et plus sont plus nombreux à porter un jugement positif sur l'action de l'UE : 76% en tout contre 68% pour les entreprises plus petites.
 - ▶ Les dirigeants industriels affichent l'opinion la plus mitigée : ils sont les plus nombreux à considérer que l'UE est à la hauteur (36%), mais également les plus nombreux à considérer qu'elle est inefficace (23%).
- ▶ Cette perception majoritairement positive peut s'expliquer par la conscience chez les dirigeants d'entreprise que l'UE a contribué financièrement aux aides d'urgence distribuées par l'Etat français depuis le début de la crise, 71% en faisant état. Dans le détail, 23% des dirigeants estiment que l'UE a *beaucoup* contribué à ces aides, et 48% qu'elle a *un peu* contribué. De nouveau, seulement 17% considèrent que l'UE n'a *pas du tout* contribué au soutien des entreprises.
 - ▶ Les dirigeants industriels ont la vision la plus positive de la contribution de l'UE, 81% en faisant état et 31% estimant que l'UE a *beaucoup* contribué aux aides d'urgences de la France pour ses entreprises.
 - ▶ Les dirigeants d'entreprises comptant 10 salariés ou plus sont plus nombreux à juger que l'UE a *beaucoup* contribué (29% contre 22% des dirigeants d'entreprises plus petites).
- ▶ Au-delà de la période de crise, 68% des dirigeants reconnaissent également la contribution de l'UE au développement économique de la France. Toutefois, la perception de cette contribution est nettement moins forte à une échelle plus locale : seulement 45% des dirigeants attribuent à l'UE une contribution au développement de leur propre région.
 - ▶ Les dirigeants d'entreprises comptant 10 salariés ou plus reconnaissent davantage la contribution de l'UE au développement économique de la France (77% contre 68%), mais également à celui de leur région (58% contre 44%).
 - ▶ Les dirigeants des entreprises qui travaillent avec d'autres pays de l'UE sont moins nombreux à relever la contribution européenne au développement économique de la France (66% contre 70% des dirigeants qui ne travaillent pas avec d'autres pays européens), mais pointent plus souvent la contribution au développement de leur propre région (51% contre 42%).



Les dirigeants d'entreprise souhaitent une consolidation de l'UE

- ▶ Pour la moitié des dirigeants interrogés, l'Union européenne n'est pas encore accomplie complètement : 50% estiment que c'est une Union à consolider. Pour 35%, l'UE est avant tout un grand marché. Finalement, peu de dirigeants d'entreprise perçoivent l'UE comme une entité affirmée : 13% jugent qu'elle est une puissance mondiale.
 - ▶ Peut-être moins atteints par les débats récurrents sur la désindustrialisation de l'Europe, les dirigeants d'entreprises industrielles sont les plus nombreux à percevoir l'UE comme une puissance mondiale (25%). Les dirigeants d'entreprises de la construction sont au contraire les plus nombreux à estimer que l'UE doit encore être consolidée (64%).
- ▶ La consolidation de l'UE pourra passer par une réponse efficace aux nombreux défis que désignent les dirigeants d'entreprise. Si aucun défi ne se détache nettement, les plus cités sont tout de même les enjeux sur lesquels se sont focalisées les discussions internationales dans la période récente. Ainsi l'impact de la crise sanitaire sur le libre échange (33%), la transition écologique (27%) et la concurrence équitable avec les partenaires commerciaux internationaux (25%) ressortent en premier. Des enjeux de fond de l'organisation de l'activité en Europe sont aussi cités par les dirigeants : une plus grande intégration fiscale et sociale (23%) et la relocalisation des chaînes de valeur (18%).
 - ▶ Les dirigeants d'entreprises comptant 10 salariés ou plus citent davantage chacun des défis : de 7 à 19 points d'écart avec les dirigeants d'entreprises moins grandes.
 - ▶ L'impact de la crise sanitaire sur le libre échange est le premier défi cité par les dirigeants des secteurs des services (30%), de l'industrie (38%) et particulièrement de la construction (50%). En revanche, les dirigeants des entreprises du secteur du commerce citent d'abord le défi de la transition écologique (37%).
- ▶ Concernant les entreprises plus directement, une majorité d'entre elles ont intégré l'UE comme une composante normale du cadre de leur activité. 49% des dirigeants déclarent ainsi que l'UE est désormais une réalité bien intégrée pour leur entreprise. Toutefois, d'autres dirigeants rendent compte d'une relation plus forte. Cela peut être positif, 21% des dirigeants indiquant que l'UE représente une opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés. Cela peut aussi être négatif, 25% des dirigeants indiquant que l'UE est pour eux une source de contraintes à laquelle ils souhaitent échapper.
 - ▶ Dotés de davantage de moyens pour s'assurer du cadre réglementaire, les dirigeants d'entreprises comptant 10 salariés ou plus sont les moins nombreux à considérer l'UE comme une source de contraintes (17% contre 25% pour les dirigeants des entreprises plus petites). À l'inverse, ils sont les plus nombreux à décrire l'UE comme une opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés (37% contre 20%).
 - ▶ Les dirigeants travaillant déjà avec d'autres pays européens se montrent les plus volontaires : 26% voient l'Union comme une opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés, contre 17% des dirigeants qui ne travaillent pas avec d'autres pays membres.



Les dirigeants ont des attentes envers l'UE, moins pour la présidence française

- ▶ Deux tiers des dirigeants d'entreprise expriment des attentes vis-à-vis de l'UE pour les années à venir (65%). Les attentes les plus citées renvoient à une volonté d'alléger les contraintes sur les entreprises, en premier lieu par une simplification des procédures et des réglementations européennes (41%). Viennent ensuite l'attente de coûts de mise en conformité moins élevés (24%), et celle d'une plus grande liberté dans la prestation de service (15%) ex aequo ou presque avec l'accès plus facile aux financements européens (14%). Les échanges avec les autres pays de l'Union sont moins cités. Si un tiers des dirigeants en tout déclare ne pas avoir d'attentes (34%), les raisons avancées sont radicalement divergentes : 16% déclarent être satisfaits aujourd'hui, alors que 18% souhaitent surtout éviter tout nouveau changement.
 - ▶ Les dirigeants des entreprises comptant moins de 10 salariés souhaitent davantage éviter des nouveaux changements : 19% contre 13% des dirigeants d'entreprises plus grosses. Globalement, ils citent également moins chacune des attentes (8 à 23 points en moins).
 - ▶ La simplification des procédures et des réglementations européennes est la première attente des dirigeants de tous les secteurs.
- ▶ La présidence française de l'Union européenne pour le premier semestre 2022 est très largement méconnue des dirigeants d'entreprise : seulement 19% déclarent qu'ils savent que le tour de la France arrive. Toutefois, même parmi ces personnes, les attentes envers cette période sont limitées. 55% n'expriment spontanément aucune attente, et 10% se montrent simplement pessimistes sur l'impact de la présidence française. Parmi les véritables attentes exprimées et formulées par les répondants eux-mêmes, la première est un renforcement de la solidarité et de l'égalité entre les pays membres (15%). Viennent ensuite le souhait que la présidence française amène un surcroît d'efficacité et d'influence pour l'UE (7%), ou simplement celui de bénéfices pour la France directement (5%).



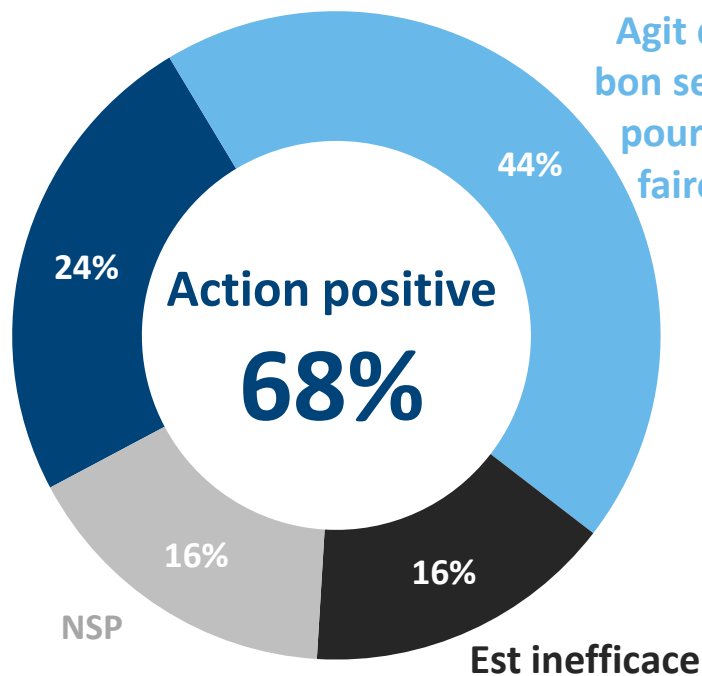
B

Les résultats



Le jugement sur l'action de l'Union européenne

? Q : Dans son action pour aider les entreprises à faire face à la crise de Covid-19, vous diriez plutôt que l'Union européenne est à la hauteur des attentes des entreprises, agit dans le bon sens mais pourrait en faire plus ou est inefficace ?
 – BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE



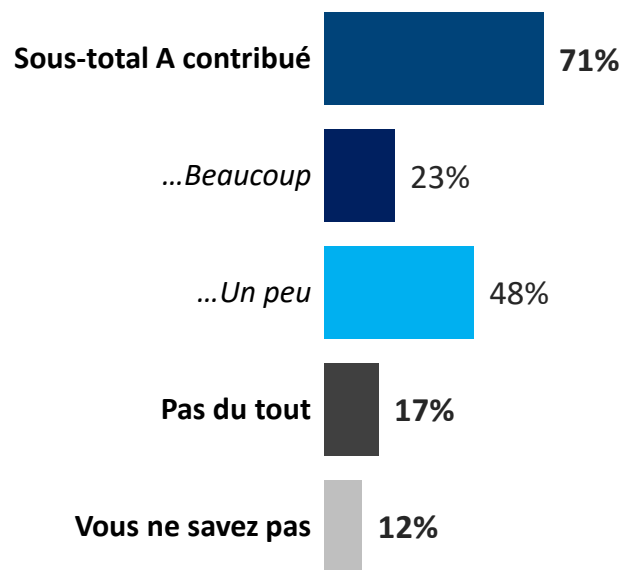
Détail selon...

Action positive	...le Secteur d'activité				...la Taille d'entreprise	
	Industrie	Construction	Commerce	Services	0 à 9 salariés	10 salariés ou +
63%	61%	65%	72%	68%	76%	
● 36%	20%	19%	26%	24%	24%	
● 27%	41%	46%	46%	44%	52%	
● 23%	7%	21%	14%	16%	14%	
● 14%	32%	14%	14%	16%	10%	



La participation de l'UE aux aides d'urgence accordées par l'Etat français

? Q : Et avez-vous le sentiment que l'Union européenne a beaucoup, un peu ou pas du tout contribué aux aides d'urgence accordées par l'Etat français aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 (fonds de solidarité, PGE, fonds régionaux, etc.) ?
 – BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE



Détail selon...

	...le Secteur d'activité				...la Taille d'entreprise	
	Industrie	Construction	Commerce	Services	1 à 9 salariés	10 salariés ou +
Sous-total A contribué	81%	79%	58%	73%	70%	71%
...Beaucoup	31%	24%	17%	24%	22%	29%
...Un peu	50%	55%	41%	49%	48%	42%
Pas du tout	12%	12%	23%	17%	18%	17%
Vous ne savez pas	7%	9%	19%	10%	12%	12%

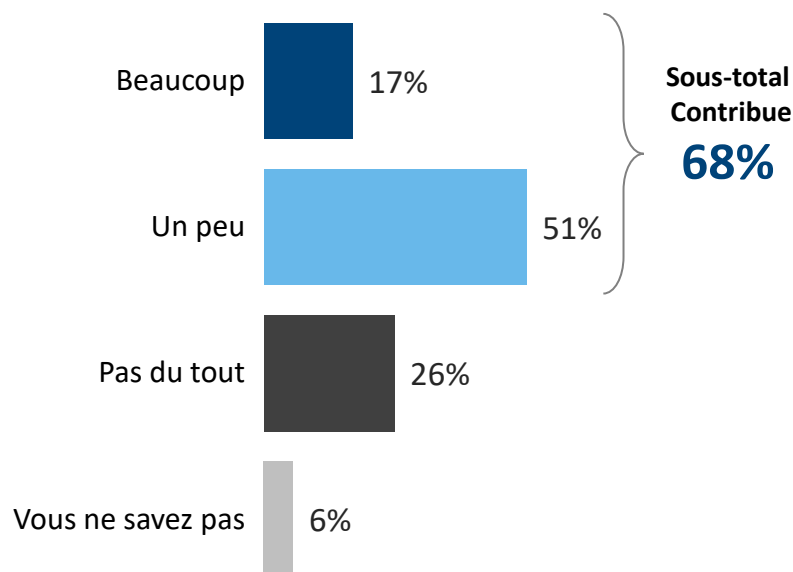


La participation de l'UE au développement de l'économie en France

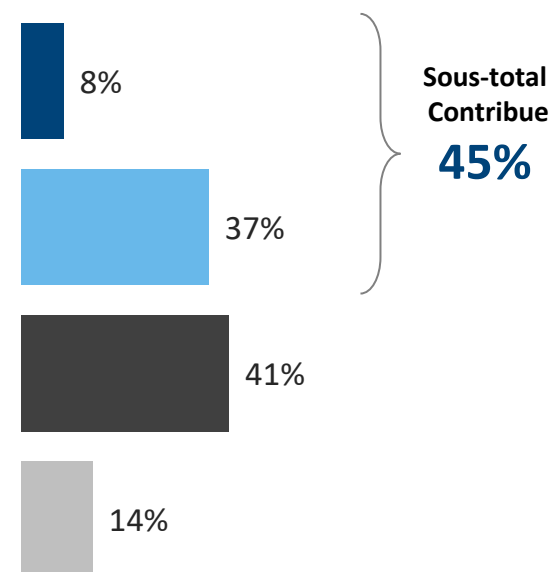
? Q : D'une manière générale, et au-delà de la période COVID, avez-vous le sentiment que l'Union européenne contribue beaucoup, un peu ou pas du tout au développement de l'économie... ?
– BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE



De la France



De votre région



La participation de l'UE au développement de l'économie en France

? Q : D'une manière générale, et au-delà de la période COVID, avez-vous le sentiment que l'Union européenne contribue beaucoup, un peu ou pas du tout au développement de l'économie... ?
 – BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE

Détail selon...

	Ensemble	...le Secteur d'activité				...la Taille d'entreprise	
		Industrie	Construction	Commerce	Services	1 à 9 salariés	10 salariés ou +
De la France							
Sous-total Contribue	68%	83%	85%	57%	69%	68%	77%
<i>Beaucoup</i>	17%	28%	20%	13%	17%	17%	20%
<i>Un peu</i>	51%	55%	65%	44%	52%	51%	57%
Pas du tout	26%	16%	13%	33%	26%	26%	19%
Vous ne savez pas	6%	1%	2%	10%	5%	6%	4%
De votre Région							
Sous-total Contribue	45%	59%	55%	37%	45%	44%	58%
<i>Beaucoup</i>	8%	19%	7%	8%	8%	8%	10%
<i>Un peu</i>	37%	40%	48%	29%	37%	36%	48%
Pas du tout	41%	38%	34%	45%	41%	41%	32%
Vous ne savez pas	14%	3%	11%	18%	14%	15%	10%

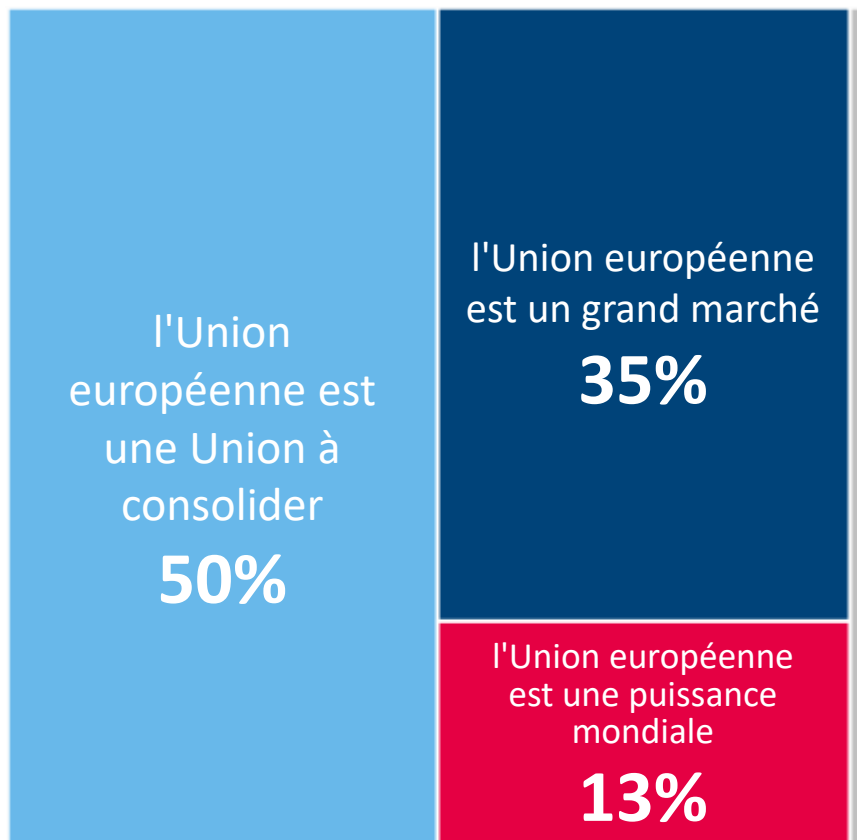


La description de l'Union européenne selon les dirigeants d'entreprises



Q : Quelle description parmi les suivantes correspond le mieux à votre vision de l'Union européenne ?

– BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE



Détail selon...

	...le Secteur d'activité				...la Taille d'entreprise	
	Industrie	Construction	Commerce	Services	0 à 9 salariés	10 salariés ou +
● (Light Blue)	44%	64%	44%	50%	50%	48%
● (Dark Blue)	27%	19%	38%	38%	35%	38%
● (Red)	25%	16%	16%	9%	13%	13%
● (Grey)	4%	1%	2%	3%	2%	1%

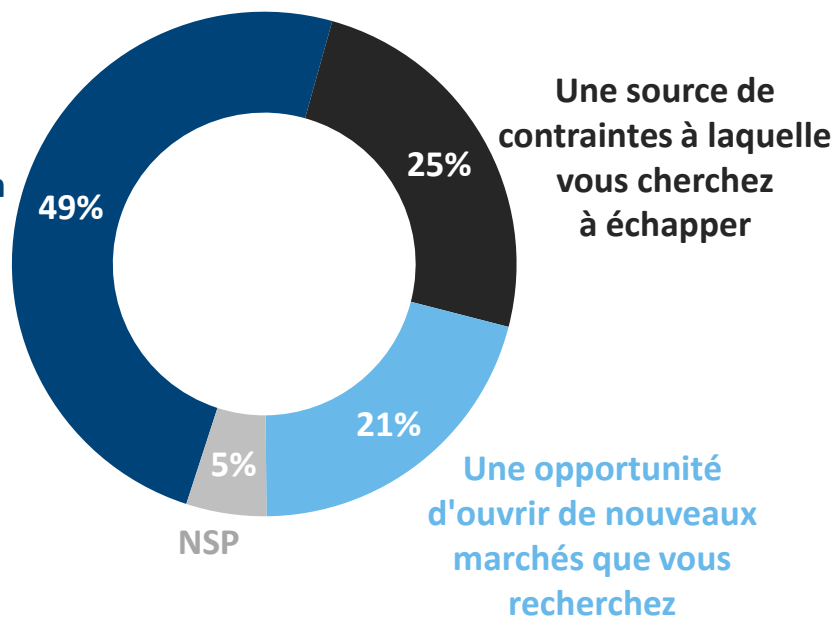


La représentation de l'Union européenne pour les entreprises



Q : Et pour votre entreprise, l'Union européenne est avant tout... ?

– BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE



Détail selon...

...le Secteur d'activité



...la Taille d'entreprise



	Industrie	Construction	Commerce	Services	0 à 9 salariés	10 salariés ou +
●	46%	47%	44%	52%	50%	42%
●	13%	23%	32%	23%	25%	17%
●	35%	23%	18%	20%	20%	37%
●	6%	7%	6%	5%	5%	4%



Les attentes à l'égard de l'Union européenne

?

Q : Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis de l'Union européenne pour les années à venir ?

– BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE

Plusieurs réponses possibles – Total supérieur à 100%

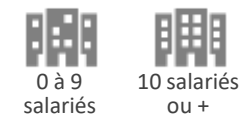


Détail selon...

...le Secteur d'activité



...la Taille d'entreprise



		Industrie	Construction	Commerce	Services	0 à 9 salariés	10 salariés ou +
Sous-total A au moins une attente	65%	70%	61%	68%	64%	65%	70%
<i>Une simplification des procédures et réglementations européennes</i>	41%	34%	36%	45%	40%	40%	48%
<i>Des coûts de mise en conformité moins élevés</i>	24%	31%	15%	29%	23%	24%	33%
<i>Une plus grande liberté dans la prestation de service</i>	15%	14%	13%	13%	16%	15%	23%
<i>Une meilleure accessibilité des financements européens</i>	14%	24%	14%	16%	12%	13%	36%
<i>Des coopérations entre entreprises européennes plus faciles</i>	7%	12%	1%	8%	7%	6%	24%
<i>Une implantation dans un autre pays de l'UE facilitée</i>	3%	5%	-	5%	2%	2%	12%
Autre	8%	12%	5%	11%	8%	8%	5%
Sous-total N'attend rien	34%	30%	39%	32%	36%	35%	30%
<i>Rien, vous êtes satisfait aujourd'hui</i>	16%	21%	17%	17%	16%	16%	17%
<i>Rien, vous préférez éviter que l'Union européenne impose de nouveaux changements</i>	18%	10%	20%	15%	20%	19%	13%

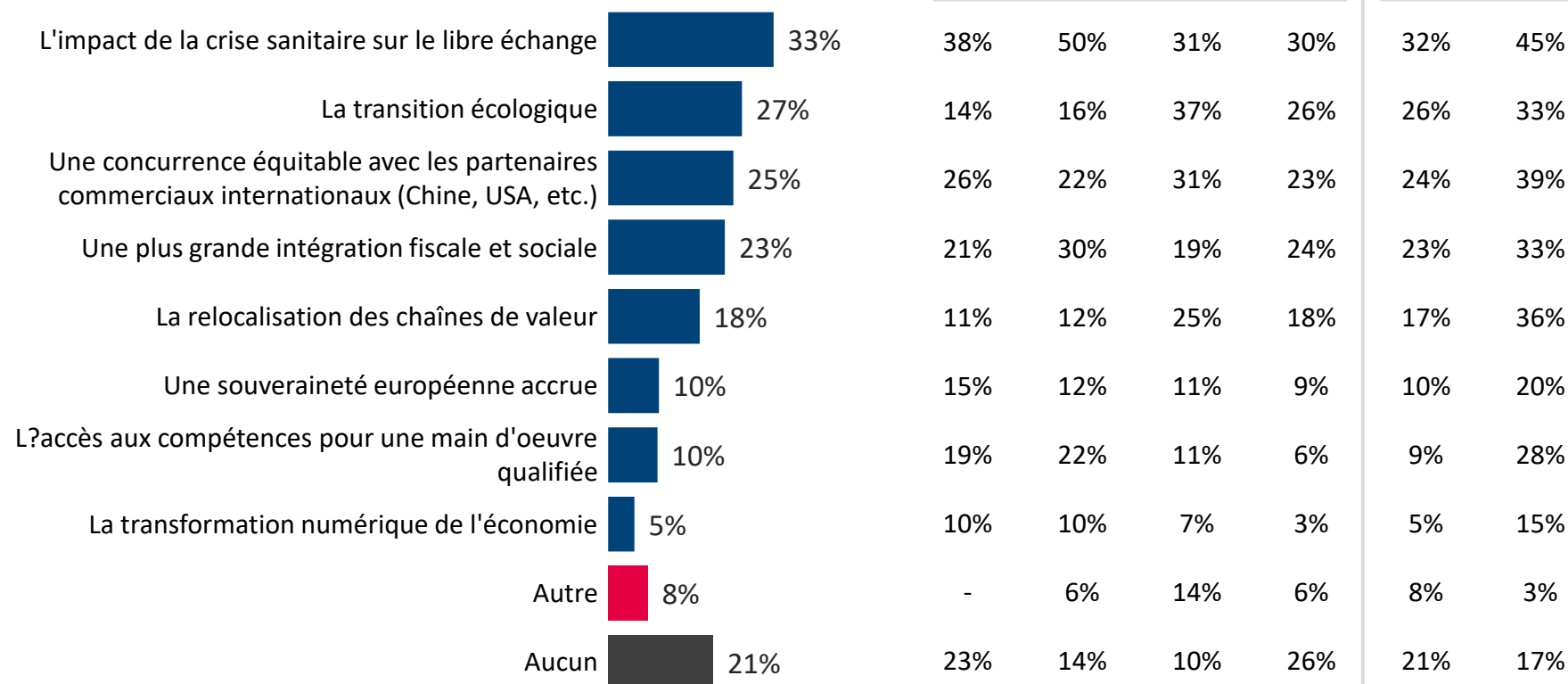
Les défis de l'Union européenne



Q : Quels sont, selon vous, les principaux défis que l'Union européenne aura à relever dans les prochaines années ?

– BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE

Plusieurs réponses possibles – Total supérieur à 100%

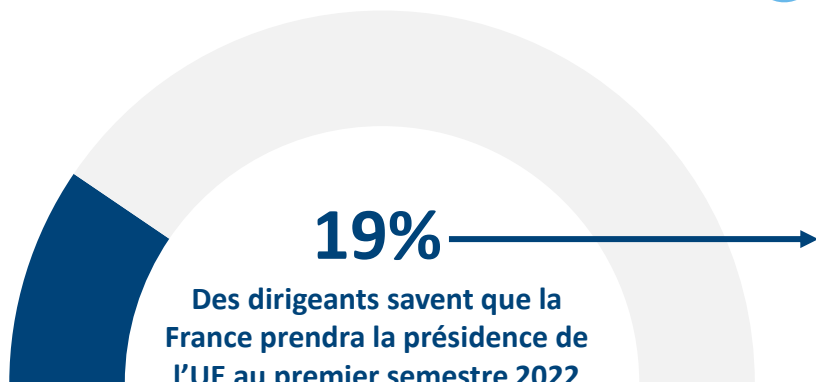


Les attentes à l'égard de la présidence française de l'Union européenne



Q : Savez-vous que la France prend la présidence de l'Union européenne au premier semestre 2022 ?

– BASE : 603 CHEFS D'ENTREPRISE

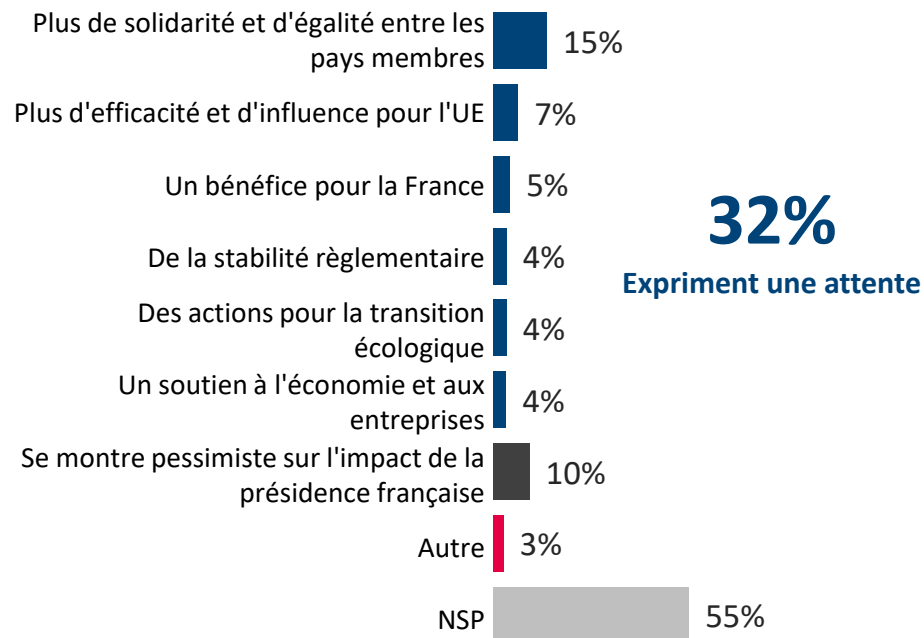


Détail selon...



Q : Qu'en attendez-vous ?

– Question ouverte posée uniquement à ceux qui savent que la France prendra la présidence de l'UE au premier semestre 2022 (115 répondants)





**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES